

Invitation à participer à la consultation publique du 23 janvier sur le projet de site patrimonial de la Ville de Pointe-Claire

Pointe-Claire, le 11 décembre 2012

Bonne nouvelle pour la sauvegarde du patrimoine! Lundi le 3 décembre dernier lors d'une réunion du Conseil, la Ville de Pointe-Claire a adopté un avis de motion concernant la création par la Ville d'un site du patrimoine sur *la pointe claire*.

Cet avis fait suite à la demande de notre Société en septembre 2005 lors d'une réunion du Conseil de Ville, où plus de 150 membres et citoyens sensibles au patrimoine s'étaient déplacés pour nous appuyer. Nous demandions à la Ville de Pointe-Claire de protéger la Pointe avec un règlement, puisque la Loi sur les Biens culturels du Québec permet aux municipalités de protéger elles-mêmes leur patrimoine en créant un site du patrimoine.

Site unique et exceptionnel, lieu de la genèse de Pointe-Claire il y a plus de 300 ans, *la pointe claire* comprend des éléments clé de notre patrimoine, dont le moulin à vent (1709-1710), l'Église Saint-Joachim (1881-85), le presbytère (1848 et son rehaussement de 1913), le couvent des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame (1867), le terrain du cimetière autour de l'église et la croix des missionnaires. La Ville ajoute à cet ensemble l'École Marguerite-Bourgeoys.

L'étape suivante, comme la loi l'exige, est la consultation publique auprès de tous les citoyens de Pointe-Claire, afin que ces derniers exposent à la Ville leur point de vue sur ce projet.

Notre Société s'est engagée à produire un mémoire sur l'importance de préserver et de mettre en valeur *la pointe claire*. Ce mémoire sera présenté le 23 janvier 2013 à 19h30 lors de la consultation publique tenue à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire.

Il est crucial que les citoyens sensibles au patrimoine soient présent en grand nombre lors de cette consultation publique afin qu'ils puissent s'exprimer et démontrer leur intérêt envers leur histoire et leur patrimoine. Il faut que nous soyons nombreux à exprimer à la Ville que ce projet est très important et nous tient à cœur. Nous devons encourager la Ville à en faire une priorité.

Pour ce faire, nous allons proposer dans notre mémoire et lors de la consultation publique des actions concrètes et planifiées qui favoriseront la promotion et la mise en valeur de ce nouveau site du patrimoine. Celles et ceux qui seraient intéressés à collaborer à ce mémoire sont les bienvenus.

Ce projet est déterminant pour le futur de la Pointe. Nous comptons demander à la Ville de Pointe-Claire de préciser les actions qu'elle compte entreprendre pour les volets d'interprétation et de mise en valeur du milieu. Ce site de *La pointe claire* a le potentiel de devenir un important moteur récréo-touristique pour le Village et Pointe-Claire et cela doit se faire en harmonie avec le milieu. Nous souhaitons nous assurer que la création d'un site patrimonial n'est que la première étape d'un effort soutenu de mise en valeur de l'histoire.

En prévision de la consultation publique, la Société organise une séance d'information au début janvier (date et lieu à venir) pour discuter des enjeux en cause et pour recueillir des idées et commentaires. Nous souhaitons que notre mémoire reflète la vision de tous nos membres et de tous les citoyens sensibles à la sauvegarde du patrimoine de Pointe-Claire.

Laissez-nous savoir si vous comptez être présents, soit à notre séance d'information, soit à la consultation publique du 23 janvier 2013. Plus nous serons nombreux à cette consultation publique, plus de poids auront nos idées. Parlez-en autour de vous! Il est important de sensibiliser son entourage.

L'enjeu en cause touche la préservation de lieux exceptionnels, riches en histoire et en enseignements pour les générations à venir. **Il nous appartient de faire en sorte que la sauvegarde et la mise en valeur de la Pointe fasse partie intégrante des plans d'avenir de notre ville!**

Pour plus d'information, contactez Claude Arsenault

514-693-9114

claudepatrimoine@hotmail.com